



## REDEVANCE DECHETS - 2024

### Grille tarifaire en Déchèteries

Conseil Communautaire du 21 février 2024

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités maximales admises pour <u>les professionnels par jour</u>	Tarifs
Ferailles, cartons			- €
Huiles végétales	Le litre	Dans la limite de 30 litres	- €
Déchets dangereux	L'unité	10 unités maximums	5 €
Déchets verts	Le m3	5 m3 maximum	15,5 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	Le m3	3 m <sup>3</sup> maximum	61 €
Bois (catégorie A ou B)	Le m3	3m <sup>3</sup> maximum	59 €
Encombrants	Le m3	3m <sup>3</sup> maximum	116 €
Placoplatre	Le m3	3m <sup>3</sup> maximum	10 €
Plastiques durs	Le m3	3m <sup>3</sup> maximum	10 €
Incinérables et Gravats non Inertes (démolition ...)	Le m3	3m <sup>3</sup> maximum	66 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds par jour ci-après :

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES
Déchets verts	< 3 M3
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	< 3 M3
Incinérables, gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	< 3 M3
Encombrants	< 3 M3

Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.

<b>CARTES D'ACCES EN DECHETERIES</b>	<b>TARIFS</b>
Carte 1 <sup>er</sup> établissement	Gratuit
Carte dématérialisée	Gratuit
Carte - Renouvellement	5 €
Carte – Dotation supplémentaire*	5€
Envoi carte par courrier postal (hors 1 <sup>er</sup> établissement)	2€ par carte
Envoi d'un lot de cartes par courrier postal**	5€ (de 2 à 5 cartes)

*\* possible uniquement pour les bailleurs de logements individuels et collectifs et les professionnels*

*\*\* uniquement pour les bailleurs de logements collectifs et les professionnels, nombre dans la limite autorisée par le règlement*